

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

**TRUSTEESHIP  
COUNCIL**

**CONSEIL  
DE TUTELLE**

T/PET.3/10

3 septembre 1948

ORIGINAL: FRENCH

---

RUANDA-URUNDI

PETITION DE M. MUSSA KACKESSET BIN KALIMBA

DATEE DU 6 AOÛT 1948

Conformément à l'article 84 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général des Nations Unies transmet par la présente aux membres du Conseil de tutelle une communication datée du 6 août 1948 émanant de M. Mussa Kackesset Bin Kalimba concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi. Cette communication a été transmise au Secrétaire général par la mission de visite en Afrique orientale.

DESTINATAIRE: M. Trygve Lie,  
Secrétaire général

N° 16

Dar-es-Salam, le 20 août 1948

EXPEDITEUR: M. Harris

A l'attention de M. Aleksand

OBJET: Transmission d'une pétition

Conformément à l'article 84 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, la pétition écrite ci-jointe, en date du 6 août 1948, concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi, présentée par M. Mussa Kackesset bin Kalimba, et reçue par la mission de visite en Afrique orientale, à Kigonia (Territoire du Tanganyika) est transmise au Secrétaire général.

Comme le prescrit l'article 84, une copie de cette pétition a été communiquée à l'autorité locale compétente le 20 août 1948.

Les observations qui pourraient être formulées seront transmises ultérieurement.

Organisation des Nations Unies

Reçu le 30 août 1948

Received by the Mission  
12 August 1948 at Kigoma, Tanganyika.

A la Mission de visite du Conseil de tutelle :

Rapport personnel

Je soussigné Mussa Kackesset bin Kalimba exerçant les fonctions de moniteur de l'école musulmane du centre extra-coutumiers swahili d'Usumbura.

Je fais mon rapport pour ce qui suit :

Vendredi 2 juillet 1948 sont venus chez moi deux maçons de M. Kunvari me demandant de leur faire une lettre de demande par écrit d'augmentation des appointements sur leurs salaires mensuels.

Je n'ai pas voulu refuser faire ce secours à mes frères noirs tel que moi.

Le mardi 6 courant, j'allais partir en congé de 15 jours pour Albertville; j'étais au port en attendant le départ, tout à coup, j'ai vu le chef Ramazani Makangira possédant le papier de convocation, celui-ci m'a remis en mains la convocation en disant : tu ne dois pas partir, tu es convoqué au bureau de Monsieur le commissaire de police pour la question de la lettre que tu as fais aux maçons de M. Kunvari.

Mercredi 7 courant à 8 heures précises je me suis présenté au bureau de Monsieur le commissaire de police; le commissaire m'appelant et me demandant en tenant la lettre en main et disant : qui a fait cette lettre ? Sans hésiter ni nier, j'ai avoué en répondant : c'est moi qui l'a écrite. Le commissaire m'a questionné : pourquoi tu as fait comme ça ? j'ai répondu pour aider mes frères noirs qui ne savaient pas lire ni écrire le français.

Le commissaire de police a continué à me demandant : tu étais payé pour ce service ? Moi j'ai répondu : Oui mon commissaire; il m'a demandé : Combien ? je lui ai répondu : j'ai leurs taxé 50 francs, pour respecter la langue française et pour payer les punitions que j'ai eu à l'école. En même temps le commissaire m'a dit avec une voix terrible : je te condamne pour six mois de prison parce que tu fais une fausse en écriture; alors moi j'ai répondu : une fausse en écriture c'est changer les écritures ou bien faire un faux livret de travail à quelqu'un.

En même temps le commissaire m'a dit : ferms ta sale bouche, espèce de Macaque; je veux proposer à Monsieur le Gouverneur pour qu'il puisse t'expulser du Territoire du Ruanda-Urundi; comme ça tu iras insulter les blancs du Congo belge.

Samedi le 17 courant j'étais appelé de nouveau pour recevoir le papier d'expulsion.

Dès reception de la feuille d'expulsion, je suis allé trouvé Maître Fiévé pour qu'il puisse intercéder pour moi auprès du Gouvernement, mais malgré tout cela il n'a pas réussi à me sauver, c'est-à-dire que j'ai perdu mes huit cents francs que je lui ai payé.

Certainement, tous les belges ne considéraient pas un noir pour un homme qui a l'âme, et qui sait raisonner; mais bien pour un animal; on nous traite toujours de sale Macaque, nous n'avons aucune valeur.

Si un noir a une affaire avec un Européen qui n'a pas raison; devant son frère européen qui juge, sans doute celui-ci aura raison; et le pauvre noir par sa sale peau sera toujours mis en prison et aura tant de souffrances.

Il y a 8 ans que je suis ici à Usumbura, je me suis marié avec une femme originaire de l'Urundi, j'ai aussi un enfant; j'ai cultivé aussi mes champs pour sauver mes familles.

J'ai proposé rester parmi mes chers musulmans du Ruanda-Urundi jusqu'à ma dernière minute.

Je suis bien dans le Centre extra-coutumiers d'une façon sérieuse, je ne fais pas des bêtises d'ailleurs je ne suis pas un buveur.

Il est prescrit dans le saint Coran "Obéissez Dieu; obéissez son prédicateur; et obéissez les autorités".

Cette phrase nous apprend tout à fait d'obéir les ordres du Gouvernement et ceux prescrits par ses fonctionnaires.

Je supplie à Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi de vouloir bien faire ses derniers pitiés d'annuler le papier d'expulsion à mon égard, et m'autoriser à continuer exercer mes fonctions de moniteur à mes chers enfants musulmans de Buyenzi.

(signé) M. Kalimba

Usumbura, ce 6 août 1948.

Usumbura, le 2.7.48

COPIE CONFORME

Monsieur Kunvari  
Entrepreneur  
à Usumbura

Nous avons constaté à plusieurs reprises que vous devenez un des plus mauvais des entrepreneurs de Usumbura contre vos maçons pour la cause suivante.

S'il y a un des vos maçons qui se présente pour pouvoir emprunter quelques sommes pour acheter les vivres ou pour liquider une dette personnelle, vous lui refusez sans même pitié.

Nous vous prions de bien vouloir augmenter nos salaires mensuel afin que nous supprimions de vous demander des avances hebdomadaires.

Voici, ci-dessous les noms des maçons qui vous écrivent :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Juma Ndakangura   | 6. Isa Selemani       |
| 2. Mrisho bin Kaboko | 7. Masudi Ndamurigo   |
| 3. Mstafa bin Juma   | 8. Mohamed Yusufu     |
| 4. Jean              | 9. Ramazani Lugombeko |
| 5. Amisi Lutaka      | 10. Ramazani Muyengo  |
| 11. Rasare           | 12. Ramazani Hemisi   |
| 13. Athumani Amisi   | 14. Rajabu Athumani   |
| 15. Rashidi Hatibu   | 16. Haminu Mbutu      |
| 17. Juma Chimbati    | 18. Ismaili Bikumati. |

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée